

Rapport d'activité 2018

CMPP SAINT-MICHEL





Le voyage d'Ulysse

 ${\it ``Nous naissons, pour ainsi dire provisoirement, quelque part ; c'est peu à peu que nous composons en nous le lieu de notre origine, pour y naître après-coup, et chaque jour plus définitivement. {\it ``}}$

Rainer Maria Rilke, Lettres milanaises, Plon, 1956

SIÈGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION

31, RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE

75009 PARIS

TÉL.: 01 45 23 01 32

COURRIEL: SECRETARIAT.SIEGE@CEREP-PHYMENTIN.ORG

SITE INTERNET: <u>www.cerep-phymentin.org</u>

PAGE ASSOCIATIVE LINKEDIN





• HÔPITAL DE JOUR ANDRÉ BOULLOCHE: 56, rue du Faubourg Poissonnière - 75010 Paris

Tél.: 01 42 46 08 60 - Fax: 01 42 46 46 54 - Courriel: hjp@cerep-phymentin.org

• HÔPITAL DE JOUR EPI: 3, rue de Ridder - 75014 Paris

Tél.: 01 45 45 46 79 - Fax: 01 45 45 13 42 - Courriel: epi@cerep-phymentin.org

• HÔPITAL DE JOUR DU PARC MONTSOURIS : 20, boulevard Jourdan - 75014 Paris

Tél.: 01 45 88 89 54 - Fax: 01 45 81 27 10 - Courriel: hjm@cerep-phymentin.org

• HÔPITAL DE JOUR USIS: 3, rue de Ridder - 75014 Paris

Tél.: 01 45 45 46 91 - Fax: 01 45 45 68 19 - Courriel: usis@cerep-phymentin.org

• CMPP DENISE WEILL: 29, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 Paris

Tél.: 01 48 24 76 14 - Fax: 01 48 00 90 32 - Courriel: cmpp@cerep-phymentin.org

• CMPP SAINT-MICHEL: 6, allée Joseph Recamier - 75015 Paris

Tél.: 01 45 30 03 06 - Fax: 01 45 30 03 07 - Courriel: cmpp.saintmichel@cerep-phymentin.org

O COFI-CMP: 68, rue des Plantes - 75014 Paris

Tél.: 01 53 68 93 46 - Fax: 01 53 68 93 55 - Courriel: coficmp@cerep-phymentin.org

• IME: 11, rue Adolphe Mille - 75019 Paris

Tél.: 01 42 00 53 15 - Courriel: ime@cerep-phymentin.org

O COPES: 26, boulevard Brune - 75014 Paris

Tél.: 01 40 44 12 27 - Fax: 01 40 44 12 24 - Courriel: formation@copes.fr

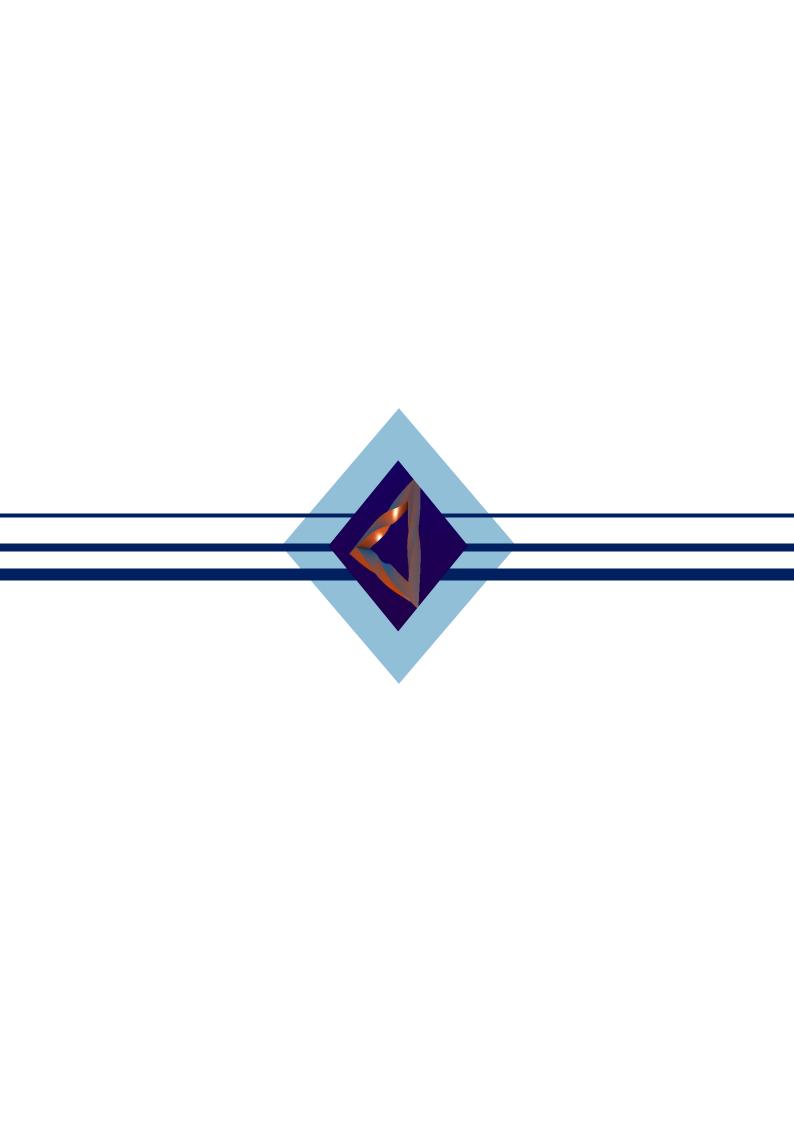
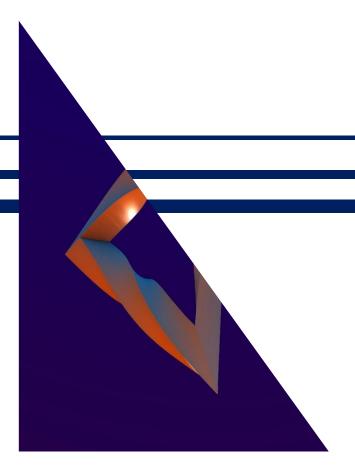


TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
MOT DU PRÉSIDENT	
ÉDITORIAL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	9
POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES	10
POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE	12
POLITIQUE QUALITÉ ET SÉCURISATION DES SOINS	13
POLITIQUE PARTENARIALE	15
CMPP SAINT-MICHEL	17
ÉDITORIAL	18
TEMPS FORTS 2018	19
BILAN DE L'ACTIVITÉ 2018	20
PROJETS 2019	99

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



O PRÉSIDENT : Professeur Bernard Golse

• VICE-PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE : Docteur Jacques Angelergues

O TRÉSORIÈRE : Mme Odile Naudin

• SECRÉTAIRE ADJOINTE : Docteur Martine Agman

• MEMBRE : Mme Dominique Girodet

• MEMBRE : M. Claude Lepen

• MEMBRE : Docteur Françoise Moggio

• MEMBRE : Docteur Denys Ribas

• MEMBRE: Mme Suzanne Srodogora

MOT DU PRÉSIDENT

Chers collègues, Chers amis,

En prenant connaissance du rapport d'activité 2018 de notre association, je mesure la vitalité institutionnelle, la créativité thérapeutique et la force innovante en matière de recherche de nos différents établissements.

En soulignant cela, je n'ignore pas non plus les diverses turbulences et les événements complexes qui ont émaillé l'année 2018, mais c'est aussi un signe de la force d'une institution que de pouvoir résister à la survenue de certaines difficultés et de parvenir à les dépasser en en retirant une éventuelle dimension de résilience... à supposer que ce concept ait la moindre validité!

Quoi qu'il en soit, dans le paysage socio-culturel et pédopsychiatrique actuel, je suis fier de présider une association comme la nôtre et je me souviens que le premier livre que j'avais publié, il y a longtemps déjà, dans la collection du « Fil rouge » des Presses universitaires avait pour titre : « *Insister, Exister »*.

Je ne savais pas encore à quel point ce thème allait servir de fil rouge, précisément, à l'ensemble de mon trajet professionnel et j'y ajouterais volontiers aujourd'hui le terme de « résister ».

Dans cette perspective, j'aimerais alors mettre deux points en exergue de ce rapport d'activité.

△ Tout d'abord, comme vous le savez, j'ai réagi aussi vite que possible, aux déclarations ministérielles qui ont récemment disqualifié toute idée de rencontre des enfants autistes avec des pédopsychiatres!

Ces propos bien évidemment inadmissibles illustrent les dangers qui pèsent actuellement sur la pédopsychiatrie et les diverses disciplines associées ainsi que sur la prise en charge psychothérapeutique de l'ensemble du champ des troubles du spectre autistique (qui concernent une grande part des enfants en souffrance psychique, compte tenu de l'hétérogénéité effarante de ce concept).

Les attaques contre la prise en charge psychothérapeutique dans le champ de l'autisme cache en fait une attaque sur le soin psychique en général, voire plus largement encore une attaque contre les sciences humaines.

Pour reprendre les termes de P. DELION, mon ami de longue date, c'est la vision humaniste et transférentielle de la psychiatrie qui se trouve désormais menacée alors même qu'elle est le garant de l'importance de la qualité et de la spécificité de la rencontre avec chaque patient et d'un fonctionnement des équipes qui ne soit pas uniquement régie par une simple logique des coûts.

Puissent nos équipes qui travaillent au quotidien de manière acharnée, difficile et enthousiaste avec les patients qui nous sont confiés, témoigner à leur manière de la nécessité absolue de cette vision sans laquelle il n'y a pas de soin psychique pensable et même possible.

Puissent même certains parents se joindre à nous dans ce combat éthiquement nécessaire et urgent.

Quoi qu'il en soit c'est un immense plaisir pour moi que de voir notre association incarner une sorte de résistance à ces positions ambiantes et avoir la capacité de réaliser une gestion administrative rigoureuse (merci à l'équipe du siège!) sans sacrifier aucunement la qualité relationnelle et psychodynamique des diverses prises en charge thérapeutiques assurées dans nos établissements.

Insister, exister, résister...

△ Ma deuxième remarque concerne le petit Ulysse qui fait désormais partie de l'iconographie de nos documents associatifs ainsi que ce beau portrait d'adolescente qui y figure aussi.

Certes, Ulysse nous fait penser au mythe du retour et à la nostalgie du pays originaire, mais la mise en vis-à-vis dialectique de ces deux visages vaut pour moi comme une métaphorisation de la théorie de l'après-coup dont Jean LAPLANCHE nous a bien dit à quel point il était important d'en faire une lecture à double sens, soit du passé vers le présent mais aussi du présent vers le passé.

Le bébé que nous avons été rend compte en partie des adolescents que nous sommes devenus, mais les adolescents que nous avons été et les adultes que nous sommes désormais peuvent en permanence relire, remanier et transformer les souvenirs de notre histoire précoce.

C'est là le fond de la thématique Bébés/Ados qu'Alain BRACONNIER et moi essayons de déployer depuis maintenant une dizaine d'années, mais c'est surtout le socle de toute démarche psychothérapeutique qui vise non pas à modifier les événements que nous avons vécus - chose évidemment impossible ! - mais à modifier le rapport que nous entretenons avec ceux-ci, soit avec notre propre histoire.

Apaiser, tranquilliser nos représentations précoces, tel est l'un des objectifs de la vie psychique et de ce point de vue, tout être humain est en quelque sorte un Ulysse de son originaire personnel.

Le soin psychique vient relancer cette dynamique chez les patients en souffrance et en mal de développement dont nous assumons les prises en charge qui n'ont donc rien à voir avec la recherche de tel ou coupable...

Notre travail est de contrer les différentes sirènes culturelles, politiques ou idéologiques qui pourraient détourner nos patients de ce mouvement reconstructif et restaurateur.

Insister, exister, résister...

J'espère vivement que l'Institut Contemporain de l'Enfance (ou Institut Michel SOULÉ) aujourd'hui en cours de création puisse contribuer à faire vivre ces valeurs fondamentales en étroite collaboration avec le Cerep-Phymentin qui sait si bien faire la part entre l'éthique du savoir et l'éthique du sujet sans jamais rien céder sur cette dernière.

Pour conclure et illustrer encore la dynamique de l'après-coup entre bébés et adolescents, je laisserai la parole à Rainer Maria RILKE qui a dit dans ses « Lettres milanaises » (Plon, Paris, 1956) :

« Nous naissons, pour ainsi dire provisoirement, quelque part ; c'est peu à peu que nous composons en nous le lieu de notre origine, pour y naître après-coup, et chaque jour plus définitivement ».

Bernard GOLSE, président de l'association Cerep-Phymentin

ÉDITORIAL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



Cerep-Phymentin a vu le jour il y a 5 années, avec un premier rapport d'activité en 2014 et le début d'une histoire commune pour les équipes de professionnels et les administrateurs. Cela paraît court, cependant tellement d'événements ont été vécus et partagés ensemble : deux journées associatives en 2015 et 2017, cinq rapports annuels d'activité, une certification, un CPOM sanitaire, un CPOM médico-social, le rapprochement d'un CMPP, des recherches, des conventions et une multitude de contrats signés... Des départs et des arrivées de professionnels, des adaptations aux cadres légaux et règlementaires,... bref l'histoire d'une institution avec sa vie, ses énoncés, ses réussites, ses crises, ses changements et ses effets dynamiques, multiples et croisés.

2018 est une année de transition importante dans l'histoire de cette jeune association. Elle a été marquée par des départs et des arrivées de professionnels, des fins et des débuts de projets très divers, des choix très importants à faire sur l'immobilier. Dans le même temps, l'association a su assurer une continuité dans son activité auprès des enfants, des adolescents et des familles, s'appuyant pour cela sur l'expérience et les compétences des professionnels dans tous les établissements, y compris le siège social.

C'est également la confirmation de la pertinence de la réunion de ces deux associations, la consolidation d'une entité qui s'appelle Cerep-Phymentin, d'un ensemble cohérent constitué par les établissements qui la composent, par ses histoires anciennes et récentes partagées ensemble, l'enrichissement avec l'arrivée de l'équipe du CMPP Saint-Michel et de sa première année complète dans l'association.

Et demain, Cerep-Phymentin continuera de travailler pour garantir des espaces de pensées, de dialogues, d'accueils et d'accompagnements suffisamment ouverts aux différentes approches, considérant la diversité comme une richesse et permettant la créativité dans les établissements et l'innovation associative.

Grégory MAGNERON, directeur général

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES



△ DONNÉES STRUCTURELLES SUR LA COMPOSITION DES EFFECTIFS

Il n'y a pas eu d'effet significatif sur l'évolution de la masse salariale, ni sur les indicateurs. Cette année 2018 a surtout connu un nombre de départs plus importants en fin d'année scolaire et donc un recrutement en conséquence en septembre 2018. Néanmoins, le nombre de départs et de recrutements est équivalent à l'année précédente.

Δ LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Malgré le changement intervenu au niveau de la formation professionnelle avec l'adoption de la loi pour *la Liberté de choisir son avenir professionnel, le 1^{er} août 2018*, l'association a pu maintenir toutes les formations engagées sur l'année 2018. Notre OPCA, UNIFAF nous a accompagnés et conseillés pour répondre aux besoins de l'association en termes de compétence et d'évolution des salariés.

Afin de prévenir l'évolution des postes et de garantir le niveau de prise en charge des usagers, évolutions dues entre autres aux obligations règlementaires du secteur, aux transformations numériques (DPI, RGPD...), l'association s'engage de plus en plus vers des formations collectives, inter-établissements.

En 2018, l'association a maintenu le budget alloué à la formation, en préservant une enveloppe dédiée pour chaque établissement et en favorisant l'accès aux formations de son centre de formation le COPES.

Δ LA MISE EN PLACE DE NOTRE **CSE**

Conformément à l'Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise, l'association, a mis en place son comité social et économique, avec une première réunion d'installation en septembre 2018.

Le Comité Économique et Social (CSE) remplace les représentants élus du personnel dans l'entreprise. Il fusionne l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP), délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Les élections professionnelles ont eu lieu le 25 juin 2018 pour le premier tour et le 9 juillet 2018 pour le second tour. Un protocole d'accord pré-électoral a été signé le 4 juin 2018 avec deux syndicats. Six titulaires et deux suppléants ont été élus pour les deux collèges, cadre et non cadre, pour un mandat d'une durée de quatre ans.

La réforme a aussi donné la possibilité à chaque établissement d'avoir au plus deux représentants de proximité, proposés par les salariés de l'établissement et désignés par les membres du CSE.

Un accord d'entreprise a été signé le 22 mai 2018 pour la mise en place du Comité social et économique.

Δ FOCUS **2019**

Les entretiens professionnels

Les salariés présents depuis 2014 passeront leur troisième et dernier entretien professionnel avant le bilan. Depuis la Loi du 5 mars 2014, tous les 6 ans, l'employeur doit vérifier que le salarié a bénéficié des 3 entretiens professionnels et qu'il a obtenu 2 des 3 éléments suivants :

- Avoir suivi au moins une action de formation;
- Avoir acquis des éléments de certification par la formation ou par une VAE (Validation des acquis de l'expérience) ;
- Avoir bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle.

Ces entretiens seront donc à programmer pour 2019 et à mettre en relation et en cohérence avec les nouveaux décrets de la **loi sur** *la Liberté de choisir son avenir professionnel*.

Le livret d'accueil pour le salarié

L'année 2019 verra l'aboutissement du livret d'accueil du salarié. Un projet de longue date qui a nécessité une réflexion sur la forme et le contenu. Véritable boîte à outils pratique dans le processus d'intégration des salariés dans l'association, il était nécessaire de mettre en place, en amont, des procédés simples afin de répondre aux interrogations des salariés.

Aménagement du temps de travail et qualité de vie au travail

Ces deux thématiques ont été inscrites aux Négociations Annuelles Obligatoires. Après la dénonciation au 1^{er} juin 2017, et une prorogation au 31 août 2018 de l'accord existant, les discussions se sont poursuivies sur l'aménagement du temps de travail, avec le délégué syndical, espérant aboutir à un accord en 2019.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE



La direction générale de l'association Cerep-Phymentin a continué en 2018 de construire sa politique budgétaire à partir de l'activité des établissements et des contraintes des ressources.

De manière très connectée et concertée avec les directions des établissements, il s'agit à la fois de répondre aux besoins des patients accueillis, de respecter les pratiques professionnelles et donc de préserver les institutions de coupes budgétaires conséquentes, et à la fois de conduire un budget tenable pour les établissements et l'association sur la durée.

Cette équation peut être complexe à résoudre ; il est donc nécessaire de la présenter et de l'expliciter aux uns et aux autres, de discuter et de faire des choix ensemble.

La mise en œuvre de cette politique budgétaire qui se veut rigoureuse et respectueuse de l'activité s'est déclinée en 2018 sur des éléments de structures et de contextes différents :

- △ Le changement du cadre règlementaire pour les trois établissements du secteur médico-social avec le passage en CPOM et donc en dotation globalisée d'un montant de 2 665 799 euros.
- △ La participation collective et concertée. À nouveau les budgets 2018 avaient été construits avec chaque direction d'établissement à l'automne 2017 à partir de données étayées sur les exercices précédents et sur des tableaux de projections, notamment concernant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- △ Le premier exercice complet pour la chef comptable arrivée en 2017, qui a dû intégrer très rapidement les cadres règlementaires du secteur médico-social, sanitaire et hors-tutelle, ainsi que le plan comptable de l'association. Elle a en outre construit des relations solides avec les directions.
- ∆ L'association a fait des choix importants de dépenses sur la formation professionnelle avec des budgets en augmentation à hauteur de 112 000 euros, sur l'accueil des stagiaires avec des gratifications à hauteur de 33 698 euros, et des investissements visant la mise aux normes ou l'entretien des locaux, le renouvellement du matériel pour 141 148 euros.
- △ Cette année 2018 a été l'occasion de préparer les exercices suivants en travaillant sur des problématiques immobilières lourdes pour l'activité, les équipes et les budgets ; il a été mis fin au bail pour le COFI-CMP dans le 15^e arrondissement en raison d'un loyer trop important. Une promesse de vente a été signée en juin 2018 sur des locaux rue d'Alsace dans le 10^e arrondissement pour le CMPP Denise Weill. Il s'agit dans ce cas également de venir stabiliser des dépenses de loyer.
- Une anticipation sur les postes et les évolutions de carrières permettant de stabiliser la masse salariale dans les établissements.

Le résultat est un déficit, accentué par des charges de provisions pour indemnités de fin de carrières d'un montant de 58 417 euros.

L'association a pour autant un bilan financier solide s'appuyant sur un patrimoine et une trésorerie suffisante qui se renforcera en 2019 par la politique et le travail engagés depuis plusieurs années.

POLITIQUE QUALITÉ ET SÉCURISATION DES SOINS



L'engagement de l'association Cerep-Phymentin en faveur de la qualité s'exprime avant tout par un système opérationnel et coordonné de la qualité et de la sécurité des soins et par une démarche d'amélioration continue pragmatique, concrète, et en cohérence avec les besoins exprimés par les patients, leur famille et les professionnels.

Cette coordination s'articule autour de deux instances et de nombreux professionnels : la CME qui compte 25 membres et le COPIL Qualité et gestion des risques associatifs qui compte 16 membres.

△ La Conférence médicale d'établissement (CME), avec un collège de médecins et un collège de directeurs, est commune aux 8 établissements de soins de l'association. Elle définit et valide la politique qualité et gestion des risques associative et participe à l'amélioration et la sécurisation des soins.

Quelques sujets traités en 2018 :

- La réponse des institutions face aux actions fortes de la région pour résoudre la problématique des « jeunes dits sans solution ».
- Le projet de déménagement d'une structure de soin.
- Les actualités sur l'autisme.
- Et surtout les questions autour de la violence des patients dans les institutions et des réflexions sur des actions associatives à mener comme de renforcer la formation des professionnels.
- △ Le COPIL qualité et gestion des risques associatif : véritable instance de pilotage, elle coordonne le suivi des plans d'amélioration continue. Son action prend principalement appui sur le travail des référents qualité présents dans chaque établissement pour garantir la progression de la démarche et la concrétisation des actions d'amélioration.

Quelques sujets travaillés en instance en 2018 :

- Le calcul et la remontée de l'activité des établissements de soins.
- L'évaluation des pratiques professionnelles au travers de la méthode du patient traceur (méthode préconisée par la Haute Autorité de Santé qui évalue la qualité du parcours de soins via une grille basée sur la tenue des dossiers patients).
- La procédure de conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang.
- Les protocoles de déclarations externes des événements indésirables graves à l'ARS.
- La création d'un livret d'accueil des salariés.
- Le déploiement du logiciel de tenue des dossiers patients informatisés dans les établissements sanitaires. Dans un souci de cohérence, de sécurité et de conformité dans la gestion des données de santé, le même logiciel sera déployé dans les établissements médico-sociaux de l'association. Le suivi des projets de soins des patients sera facilité au travers d'un même logiciel au sein des 8 structures de soins de l'association Cerep-Phymentin.

En 2018, de nombreuses actions ont été centrées autour du système d'information. Un audit de l'ensemble du parc informatique a donné lieu à des investissements importants pour moderniser le matériel informatique, améliorer les connexions et sécuriser l'ensemble du système d'information de l'association.

Dans une démarche globale de gestion des risques, l'année 2018 a également été marquée par la sécurisation des données traitées. L'obligation de mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) est venue renforcer les droits des personnes (patients, familles, professionnels, partenaires), garantir la sécurité et la confidentialité de l'ensemble des données. L'année 2018 a été principalement consacrée à la réalisation d'un audit du niveau de sécurité et de protection des données gérées par l'association et ses établissements. Un programme pluriannuel a été élaboré par le siège social avec un déploiement début 2019 pour atteindre le niveau de sécurité des données personnelles exigé par la CNIL.

L'association Cerep-Phymentin a souhaité également renforcer la place et l'action des instances représentatives des usagers.

- △ Le conseil de la vie social (CVS) s'est vu redynamisé à l'IME. Les représentants des adolescents et des familles donnent un avis et formulent des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement de cet établissement médico-social.
- △ La Commission Des Usagers (CDU), commune aux 4 hôpitaux de jour et au CMP, veille au respect des droits des patients et à l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge dans les structures. En plus de la réunion générale, la commission a pris la forme de rencontres conviviales des familles, autour de café-chouquettes, les samedis matin.

À l'appui de la richesse de ces échanges avec une trentaine de familles, 3 projets ont été mis en avant pour 2018-2019 :

- Mettre à jour les livrets d'accueil pour les familles, notamment la partie associative.
- Élaborer un livret de sensibilisation pour les familles et leur entourage sur le handicap psychique et le soin dans les hôpitaux de jour. Ce projet sera travaillé en étroit partenariat avec les associations de parents.
- Les deux associations de parents existantes (APACEP et APACM) ne peuvent pas représenter l'ensemble des familles des 4 hôpitaux de jour. Un représentant de l'UNAFAM a été désigné par l'ARS comme le représentant officiel des usagers pour l'association Cerep-Phymentin. Néanmoins, il est important au niveau associatif de pouvoir renforcer la place des familles et renforcer leur implication dans diverses instances.
 - C'est dans cette optique que le siège propose de monter un dossier de demande de création d'une union d'associations de parents qui serait agréée officiellement par l'ARS.

POLITIQUE PARTENARIALE



De culture et d'engagement, l'association Cerep-Phymentin continue de construire des projets et des relations dans les réseaux, les partenariats et les entreprises solidaires et d'entraide.

Nous le constatons dans chaque institution de l'association et avec toutes les équipes, en témoignent les rapports d'activité des établissements, au travers d'une multitude d'actions et de projets, qui nous montrent à quel point il est nécessaire de penser et travailler à plusieurs pour accompagner les enfants, les adolescents et les familles.

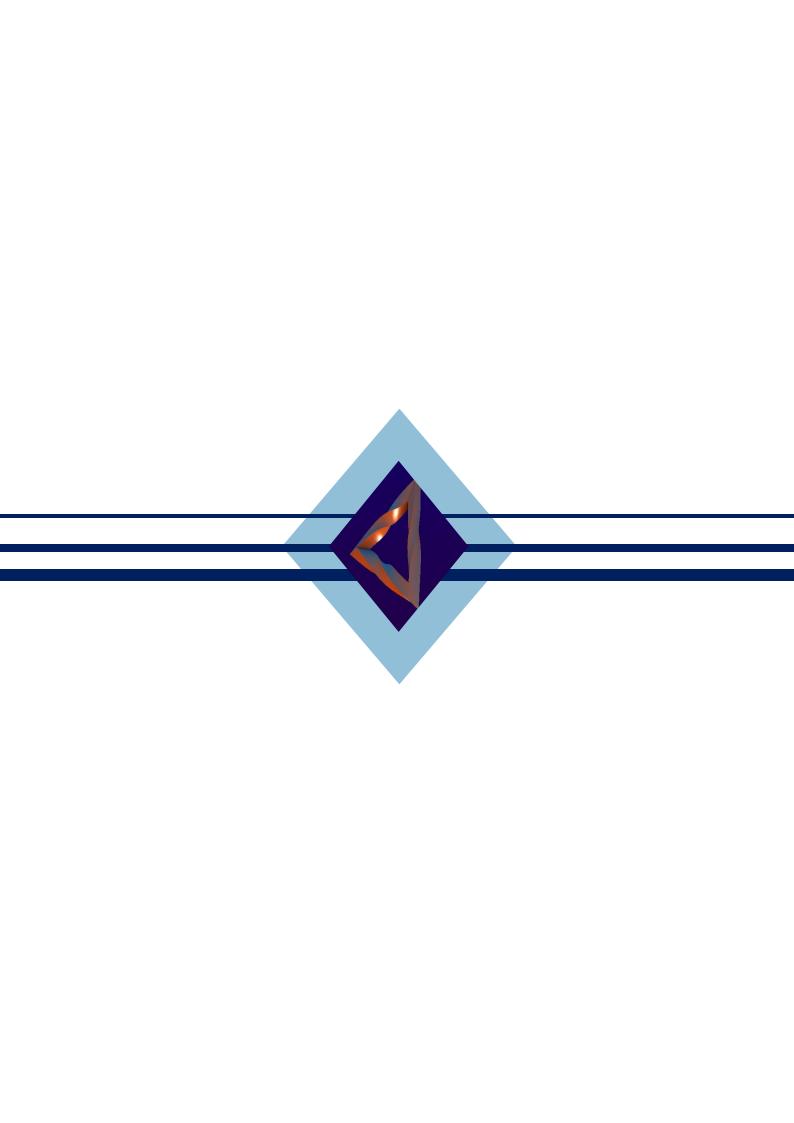
Au niveau de l'association, les membres du bureau et la direction générale accompagnés par les directions s'engagent aussi dans des partenariats. L'année 2018 a vu l'aboutissement d'un rapprochement avec la Fondation Groupe Hospitalier Saint-Joseph pour la création d'une société civile immobilière à parts égales, société visant le portage de la création de deux crèches sur le site de Broussais : la création d'une crèche thérapeutique et le transfert de la crèche d'entreprise pour notre partenaire.

Via sa filière RIO, l'association Cerep-Phymentin continue d'accompagner l'EMP École de Chaillot et contribue à mener les fonctions supports de cet établissement ne disposant pas de siège social, mais doit pour autant répondre à l'ensemble des nouvelles exigences en matières sociales, budgétaires et de la qualité. L'engagement formalisé en 2016 par une convention devrait se poursuivre sur les années suivantes.

Imaginé par son président Bernard GOLSE, l'Institut Contemporain de l'Enfance sera porté aussi et de manière investie par l'association Cerep-Phymentin.

L'association est inscrite dans un certain nombre de réseaux, groupes informels, associations et fédérations. Elle est représentée par la direction générale, mais aussi par des professionnels des établissements.

L'association porte sa voix et fait valoir ses projets, mais également ceux de ses partenaires dans les instances et sur son site Internet.



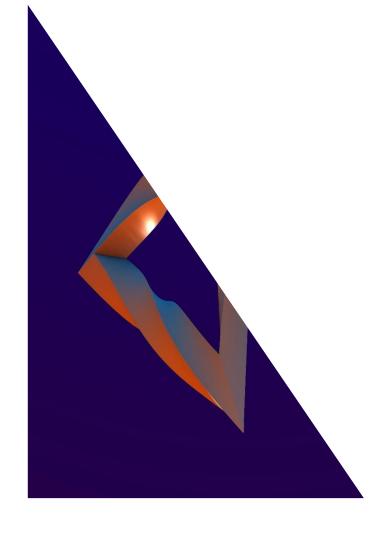
CMPP SAINT-MICHEL

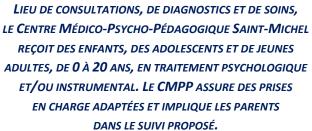
6 allée Joseph Recamier - 75015 Paris

Tél.: 01 45 30 03 06

Courriel: cmpp.saintmichel@cerep-phymentin.org

Médecin directeur : Philippe METELLO







ÉDITORIAL



Après une année 2016 marquée par les incertitudes sur l'avenir du CMPP et une année 2017 de transition, entre installation dans de nouveaux locaux et la reprise en juin de la gestion administrative de l'établissement par l'association Cerep-Phymentin, l'année 2018 aura été une année de consolidation. Les locaux ont été investis par l'équipe qui a trouvé petit à petit ses marques.

Côté familles, les demandes continuent d'affluer et nous peinons à pouvoir répondre à toutes. Le CMPP est un partenaire repéré dans l'arrondissement, en particulier dans son quart sud-ouest. La PMI des Périchaux, 3 écoles élémentaires et maternelles, proches de notre établissement, Brancion (en REP), Saïda et Olivier de Serre et le collège Modigliani sont des établissements qui accueillent une population importante d'enfants en grandes difficultés familiales et sociales. Ils nous sollicitent en particulier pour des situations de plus en plus complexes aux intrications pédagogiques, psychopathologiques, sociales et éducatives qui réclament l'intervention d'un grand nombre de professionnels et d'institutions.

Une réflexion est en cours au CMPP pour tenter de répondre au mieux à ces demandes, sans le faire pour autant au détriment de situations, moins complexes, qui ne cessent, elles aussi, d'affluer. C'est la raison pour laquelle nous avons cherché au cours de cette année à améliorer et renforcer les partenariats, tant du côté des autres consultations de pédopsychiatrie de l'arrondissement que du côté des écoles.

TEMPS FORTS 2018



Du côté des soins, deux nouveaux groupes thérapeutiques ont été créés. Un groupe thérapeutique nommé « ensemble après l'école » est animé par deux psychologues les mardis à 15h30. Il peut accueillir jusqu'à 5 enfants de 6 à 9 ans présentant des troubles du comportement et des apprentissages. Le second groupe créé s'adresse à des lycéens qui présentent d'importantes inhibitions, c'est un psychologue qui en est le thérapeute avec l'aide d'une stagiaire. Le CMPP a maintenant une offre groupale qui permet de prendre en charge toutes les tranches d'âges accueillies. Mais cela n'est pas suffisant, nous sommes malheureusement au maximum du réalisable et nous n'arrivons pas à répondre à l'ensemble des demandes groupales, notamment pour des enfants en âge d'école maternelle et élémentaire.

Du côté de l'équipe, tous les salariés ont signé en 2018 leur nouveau contrat après leur **reclassement dans la convention 66**.

Les **absences de soignants** n'ont pas été sans conséquence sur l'activité du CMPP. Si la psychomotricienne partie en congé maternité prolongé par un congé parental, a pu être remplacée, la prolongation du congé maladie d'une psychologue, déjà absente en 2017 et le départ d'un médecin consultant qui n'a pu être immédiatement remplacé, se sont soldés par une baisse de l'activité.

La politique de formation de l'association a porté ses fruits, 63,7 heures (soit 9,8 jours) ont été consacrées à la formation en 2018 (5 h en 2017 soit 0,7 jours). Il faut noter que ces journées nécessaires, représentent elles aussi une perte en termes d'actes.

Du côté des partenaires, deux rencontres entre les directions du CAPP Convention, du CMPP Gustave Eiffel et du CMP Tiphaine ont été organisées, le but était de renforcer nos liens et d'articuler nos moyens pour répondre à une demande de consultation qui augmente. Dans la continuité de ces rencontres, le CMPP a continué de participer aux réunions de l'Association de Psychiatrie de l'Enfant et l'Adolescent du Réseau Paris Sud (APEARS) qui cherche, elle aussi, à renforcer les liens entre les établissements de soins et médico-sociaux.

Le CMPP a organisé en décembre 2018 une **demi-journée de rencontre avec les écoles du 15**° **arrondissement** qui nous sollicitent le plus. Les inspecteurs de circonscription, les directeurs d'école, les psychologues scolaires, les assistants sociaux et les référents MDPH étaient invités. Après une présentation par chaque professionnel de son travail au CMPP, nous avons ouvert un débat pour réfléchir à la manière de répondre à la demande croissante de consultations adressées par les écoles. Ce sont souvent des situations particulièrement complexes où sont intriqués des problèmes pédagogiques, sociaux et psychopathologiques. Des situations qui mobilisent donc beaucoup de professionnels et de temps. Au terme de cette première rencontre qui a réuni une quarantaine de participants, nous avons décidé de mettre en place, de manière expérimentale en 2019, des réunions « cas difficiles », qui réuniront psychologues scolaires, médecins scolaires, assistants sociaux et le CMPP, réunions inspirées des rencontres trimestrielles que nous continuons d'organiser avec la PMI des Périchaux.

BILAN DE L'ACTIVITÉ 2018



Le CMPP a effectué **4 327 actes durant l'année 2018**, soit 97 % de l'activité attendue. Cette baisse de 3 % est imputable à l'absence de médecin à partir de mars 2018 et à l'arrêt maladie d'une psychologue. Il faut noter qu'elle est moindre que la baisse à laquelle nous aurions pu nous attendre, car le reste de l'équipe a compensé au mieux ces deux absences, par une augmentation de leur activité, plus 16 % pour les médecins et plus 12 % pour les personnels de rééducation, par rapport à l'année précédente.

La file active du CMPP est de 263. La tendance à la baisse de cette variable se confirme depuis 3 ans et elle est plus marquée cette année (- 8 % entre 2017 et 2018 contre - 6 % entre 2016 et 2017). Deux explications à cela : la gravité des pathologies prises en charge et la diminution du temps médical. Nous observons depuis 3 ans cette tendance à la baisse de la file active avec un maintien du nombre d'actes annuels. Cela s'explique par un nombre croissant d'enfants bénéficiant de plus d'une prise en charge au CMPP et traduit la gravité des pathologies qui réclament l'intervention de plusieurs professionnels pour les soins (les enfants bénéficiant d'au moins 2 rendez-vous par semaine sont passés de 15 % en 2016 à 18,4 % en 2017 à 19,4 % en 2018). Témoin aussi de cette aggravation, l'intrication des pathologies avec des difficultés scolaires et sociales.

	2016	SOIT %	2017	SOIT %	2018	SOIT %
DOSSIERS MDPH	47	17,70	44	16,20	54	20,50
AEMO	19	7,20	16	5,90	21	7,90
AED	21	7,90	26	9,60	23	8,70
PLACEMENTS ASE	4	1,50	3	1,10	3	1,10

S'est ajoutée en 2018 une seconde cause qui explique la baisse de la file active : le fait que depuis le mois de mars 2018 le CMPP a perdu 0,2 ETP de temps médical. Les deux psychiatres consultants restant n'ont pas pu, malgré l'augmentation de leur activité, compenser totalement cette perte. Ce manque de temps médical a aussi des conséquences sur le nombre de nouveaux patients accueillis. Si en 2016, 131 nouveaux enfants avaient été reçus, seuls 83 ont pu l'être en 2018. Cette tendance à la baisse s'était amorcée en 2017 puisque le médecin qui a quitté le CMPP en 2018 avait été longuement arrêté en 2017. Il faut noter que malgré cette baisse de temps médical, le CMPP a pu en 2018 maintenir la liste des enfants en attente d'un premier rendez-vous à 72 (ils étaient 75 en 2017). Par contre, l'objectif de diminuer cette liste amorcée entre 2016 (98 enfants en attente) et 2017 (75 enfants en attente) n'a pu être atteint. Le délai d'attente moyen entre la prise de contact téléphonique et le premier rendez-vous reste plus élevé que nous le souhaiterions, 4 mois, mais n'augmente pas par rapport à 2017 (3,8 mois).

Le délai d'attente entre le premier rendez-vous et le début des soins est de 5,5 mois en 2018. Il augmente sensiblement par rapport à 2017, 4,7 mois, l'absence de psychothérapeute y contribuant. Mais il faut noter que les durées des prises en charge, avec des enfants en grande souffrance, s'allongent d'où le manque de places disponibles dans un court délai. 73 % des enfants de la file active sont en soins au moins une fois par semaine, ce chiffre lui reste stable. Il faut souligner le fait que si 27 % des enfants n'ont pas débuté de soins, cela ne veut pas dire qu'ils ne sont plus accueillis au CMPP. Les pédopsychiatres référents continuent de rencontrer enfants et familles durant cet intervalle. D'autre part, pour un certain nombre d'enfants, les consultations ne donneront suite à aucun soin, dans les cas de trouble réactionnels par exemple un seul des rendez-vous avec le consultant pourra suffire.

Le taux d'absentéisme est de 22,4 %. Après une forte augmentation en 2017 (34,24 %), il a retrouvé une valeur proche de celui de 2016 (16,7 %).

L'activité de l'assistante sociale reste importante : 531 actes en 2018. Elle n'apparaît pas dans la comptabilité des actes, il s'agit encore là d'un marqueur de la complexité croissante des situations accueillies au CMPP. Ces actes se répartissent entre participation à des réunions de synthèse - 104 - (écoles, services sociaux, services de protection de l'enfance...), participations à des consultations avec les médecins - 21 -, entretiens avec les parents - 82 - et un important travail de liaison avec l'ensemble des partenaires du CMPP - 323 - (dont 98 avec l'Éducation nationale et - 101 - avec les services sociaux et les services judiciaires). Cette activité est stable d'année en année et ne se développe pas, malgré les besoins, car l'assistante sociale n'a qu'un 0,5 ETP.

Durant les trois dernières années, **un effort a été fait pour poser des diagnostics**, ce chiffre est encore insuffisant puisque cela ne concerne que 125 enfants (soit 47 % des enfants pris en charge). Une tendance observée l'année passée se dessine cependant, les troubles névrotiques et les troubles du comportement représentent la majeure partie des pathologies observées, 38 %. Les troubles envahissants du développement sous leurs différentes formes représentent, eux, 13,8 % des diagnostics. Il faut poursuivre cet effort diagnostic qui permettra dans les années à venir de mieux cerner le profil des enfants accueillis et d'observer l'évolution des pathologies soignées au CMPP.

Pour ce qui est **du profil des enfants accueillis peu de changements notables**. Que ce soit au niveau de la répartition par âge et sexe.

RÉPARTITION SELON L'ÂGE ET LE SEXE	FÉMININ 2017	MASCULIN 2017	FÉMININ 2018	MASCULIN 2018
< 3 ANS	2	5	1	0
3 à 5 ans	6	19	7	18
6 à 10 ans	50	90	37	85
11 à 15 ANS	27	62	26	65
16 à 17 ANS	9	13	3	8
> 18 ANS	0	2	3	10
TOTAL	94	191	77	186

La répartition géographique est aussi sensiblement la même.

ORIGINES GÉOGRAPHIQUES	2017	2018
75005	0	2
75008	0	1
75010	1	-
75011	1	1
75013	4	3
75014	4	6
75015	267	241
75016	2	2
75020	1	1
TOTAL PARIS	280	257
CHÂTILLON	2	1
CLAMART		
ISSY-LES-MOULINEAUX	1	1
VANVES	1	1
IVRY	0	1
TOTAL BANLIEUE	5	4

PROJETS 2019



Au niveau des soins, il faut trouver des moyens pour élargir la proposition de soins groupale, notamment de psychodrame, en renforçant des partenariats sur l'arrondissement et au niveau de l'association.

Des travaux vont être entrepris en 2019 pour améliorer l'accueil des familles au CMPP.

Au niveau de l'équipe, la priorité sera celle de **l'embauche d'un médecin consultant**, de nouvelles annonces ont été publiées, des entretiens sont prévus en 2019.

Il y a eu à nouveau des demandes de formations individuelles pour l'année 2019 et, pour la première fois, nous organiserons une journée de formation collective pour tous les professionnels sur le thème « culture et parentalité ».

Au niveau du partenariat, nous allons organiser au moins deux réunions « cas difficiles » avec les médecins scolaires, psychologues scolaires, assistant sociaux des écoles élémentaires du quartier et poursuivre les rencontres avec le CAPP, le CMPP Gustave Eiffel et le CMP Tiphaine.





CONCEPTION ET RÉALISATION : SERVICE COMMUNICATION DU SIÈGE (VÉRONIQUE MISZEWSKI)

COURRIEL: VM.COM@CEREP-PHYMENTIN.ORG

DATE DE DIFFUSION: MAI 2019